

voter, j'ai tout simplement mis les facteurs dans les deux plateaux de la balance, si je puis me permettre cette image.

Certaines des remarques que je m'appête à faire peuvent être la simple répétition de ce qu'ont déjà dit d'autres sénateurs. Après l'excellente présentation du sénateur Beaubien, il y a quelques minutes, je me suis même demandé si je devais prendre la parole.

A mon avis, il est impossible de modifier un bill de façon intelligente dans une assemblée parlementaire comme celle-ci. Il faudrait le renvoyer à notre comité et le lui laisser pendant plusieurs semaines, de façon qu'il puisse l'étudier attentivement et, il faut l'espérer, l'améliorer et le renvoyer ensuite à l'autre endroit. Toutefois, il s'agirait en l'occurrence d'un processus d'amendement continu, semblable à celui que nous avons été à même d'observer cet automne, sans parler des délibérations qui se poursuivent depuis sept ou huit ans.

J'ai été impressionné de voir le ministre des Finances sembler aller si loin, hier, au sujet d'un bill modificateur. Je ne suis pas d'accord avec tous les aspects du bill, pas plus qu'avec tout ce qu'a fait le ministre des Finances au cours des dernières années, mais je le considère comme un homme honorable. Je crois qu'il a été très précis quand il a témoigné devant nous hier. Il a dit qu'un bill modificateur allait être présenté au cours des prochains mois. Comme l'a déjà signalé le sénateur Beaubien, nous pourrions alors proposer nos propres amendements et ensuite renvoyer le bill à l'autre endroit.

Je dis au sénateur O'Leary que, si ce bill modificateur n'est pas suffisant, ce qui, à mon avis, entraînera la présentation d'amendements par le Sénat, il trouvera alors en moi un sénateur servile dans sa façon d'emboîter le pas. Je crois que l'on nous présente ici l'occasion d'un processus constant de modification et que nous devrions en profiter.

Dans les remarques que le ministre a faites hier—et j'ignore si on l'a mentionné—j'ai été frappé aussi du fait que les modifications avantageuses pour le contribuable que renfermera le bill modificateur, qui doit être déposé au printemps, seront rétroactives au 1<sup>er</sup> janvier 1972, et que celles qu'on pourrait estimer désavantageuses pour lui ne seront pas rétroactives. Si nous pouvons persuader le ministre des Finances, par la logique des travaux de notre comité et autrement, d'incorporer au bill modificateur les modifications avantageuses, le contribuable canadien pourra en profiter à compter de 1<sup>er</sup> de l'an, sans égard au fait que le bill sera adopté des mois plus tard.

Ce serait une façon de procéder. D'autre part, nous pourrions priver des avantages découlant de ce bill plus de cinq millions de Canadiens. Mais il y aurait toujours l'incertitude concernant les affaires, laquelle, selon le témoignage d'un nombre extrêmement élevé de Canadiens, a créé un ralentissement de notre économie ces dernières années, puisque les entreprises ont ainsi été gravement empêchées de prendre des décisions et de réaliser des programmes.

Troisièmement, il y aurait la difficulté créée au Parlement. Nous pouvons tous imaginer la situation qui régnerait si nous décidions de renvoyer ce bill. L'autre endroit serait en ébullition et nous pourrions faire face à une élection non souhaitée, ou à diverses choses dont les Canadiens souffriraient. Le Parlement détournerait son attention de bien d'autres problèmes pressants, tandis qu'il continuerait d'étudier exclusivement cette question. Il est bien d'autres difficultés pressantes auxquelles les

Canadiens ont le droit d'exiger que le Parlement s'intéresse.

Si la loi entre en vigueur, les articles qui sont encore obscurs seront mis en application, de sorte que l'on pourra proposer ensuite des modifications en connaissance de cause. Il y a aussi, bien entendu, les témoignages que l'on nous a donnés hier au comité quant aux conséquences juridiques d'un retard dans l'entrée en vigueur de la loi.

Lorsque je pèse tous ces facteurs, je n'ai aucun mal à me rendre compte que la balance penche très nettement en faveur de l'adoption du projet de loi avant le 1<sup>er</sup> janvier 1972, sous condition d'un engagement ferme de la part du ministre des Finances—dont on doit en grande partie l'existence, à mon avis, au Sénat et au comité—comme quoi il se fera une modification constante de la loi.

En conclusion, je demanderai simplement que notre comité permanent des banques et du commerce poursuive son étude du projet de loi et des amendements apportés à la Chambre des communes depuis un mois ou deux. Je propose que ce travail commence dès le moment où nous nous réunirons de nouveau après le congé de Noël, et se poursuive jusqu'à la présentation du bill modificateur.

Me fondant sur les conseils que j'ai reçus et pour les raisons que j'ai mentionnées, j'ai l'intention de voter en faveur de l'adoption du projet de loi. J'ai pu être mal conseillé et mon jugement peut être erroné, mais, telle est la décision que j'ai prise.

**L'honorable Edward M. Lawson:** Les sénateurs se souviendront sans doute que samedi matin, j'ai abordé l'autre jour la question de l'exclusion des syndicats ouvriers du projet de loi. Je me dois maintenant de faire rapport de l'état de la question. J'aimerais toutefois faire d'abord quelques brèves observations, qui découlent des débats d'aujourd'hui et de samedi.

Je me suis toujours considéré comme faisant partie de la deuxième équipe—si vous me permettez cette expression tirée du vocabulaire du football—mais je suis reconnaissant au sénateur O'Leary de m'avoir élevé au rang de la première équipe, comme il l'a fait si généreusement il y a un instant. Après avoir été élevé ainsi au rang de la première équipe, je me sens maintenant de taille à critiquer les journalistes—mais il s'agit, je pense, de critiques constructives.

Les sénateurs se souviendront qu'on a fait circuler ici, l'autre jour, un article du *Sun* de Vancouver. Je dois vous dire que j'en suis le responsable puisque c'est moi qui ai obtenu cet article et pris les dispositions voulues, avec la collaboration de ma collègue, la sénatrice Heath, pour le distribuer. Je n'ai pas agi de la sorte parce que cet article reflétait mon point de vue sur ce projet de loi, mais parce que j'estimais que les habitants de l'Est n'auraient pas l'occasion de lire cet article et de profiter des idées qu'il expose. J'hésite à le dire, mais le *Sun* de Vancouver est, à mon avis, l'un des grands journaux du Canada. Beaucoup ne partagent peut-être pas ce point de vue.

• (1520)

En quittant Ottawa, samedi soir, pour me rendre à Vancouver pour assister à une importante réunion, j'ai trouvé un autre article aussi virulent contre le Sénat, sauf qu'on y traitait les sénateurs de «chiffes». Mon instruction étant imparfaite puisque je n'ai pas terminé mes études secondaires, je me suis donc adressé à la première personne pour savoir le sens exact du mot «chiffes». J'ai donc demandé au sénateur O'Leary qui m'a répondu que ce